



CDEN du 6 septembre 2021

Déclaration préalable

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Quand on considère la rentrée 2021, promue depuis 15 jours par le ministre de l'Éducation nationale comme une rentrée « *la plus normale possible* », on n'est pas loin de cette École de l'avenir qu'il souhaite où les personnels titulaires n'existent quasiment plus, où serait privilégié un recrutement local et si possible une institutionnalisation des cours à distance.

Du nord au sud de la France, le constat est clair dès la pré-rentrée : il manque des centaines de professeurs, professeurs des écoles, PsyEN, AED, AESH et CPE. Dans le premier comme dans le second degré, les classes sont surchargées, avec des effectifs de 30 en collège, 35 et plus en lycée, avec très souvent pléthore d'HSA ! Logique puisque le ministre a supprimé plus de 1 800 postes et qu'il a imposé deux heures supplémentaires pour tous et en juillet dernier aux enseignants exerçant à temps partiel ! Cette rentrée 2021, c'est celle des suppressions de classes et, pour tous les personnels, l'obligation faite de devoir travailler plus, sans hausse de salaire, avec plus d'élèves, moins de moyens et sous contrainte permanente.

C'est à une déréglementation accélérée que nous avons affaire, et elle se traduit de manière immédiate et concrète : des temps partiels sur 5 à 6 jours, des amplitudes horaires de 35 heures pour un service de 15 heures, des collègues mis autoritairement en co-enseignement dans les lycées professionnels. Des professeurs se voient imposer, sans leur accord, d'être professeurs principaux ou professeurs référents. Les emplois du temps s'étalent sur toute la semaine sans respecter les vœux des professeurs. Les trous dans les emplois du temps deviennent des gouffres permettant d'essayer d'imposer « devoirs faits » ou des HSA.

C'est là le produit des 12 engagements du Grenelle du ministre lorsqu'il prévoit « *des évolutions réglementaires pour ouvrir de nouvelles possibilités d'affectation aux professeurs de lycée professionnel (en LGT et pas seulement en LP)* » ou de « *donner plus d'autonomie aux équipes des collèges et lycées pour développer leurs projets* ». Et encore, la « *mise en place dans chaque académie de plan de continuité pédagogique* » impliquant le cumul sacrificiel du distanciel et du présentiel, que pas un professeur ne veut revivre.

Dans le premier degré, dès la rentrée, notre département se retrouve en sous-effectif. De nombreux remplaçants sont déjà nommés sur des postes à l'année et ne pourront pas effectuer les remplacements nécessaires lors d'absences diverses.

Le choix est clairement fait par notre institution de réduire la voilure en matière de recrutement. L'école, cette grande priorité nationale, est réduite à la mendicité, en créant des postes de contractuels qui ne trouvent pas preneur. Et pour cause, qui veut d'un statut précaire ? Alors l'une des nouvelles parades mises en place s'appelle contractuel alternant. On rémunère les étudiants pour compléter des postes.

Pourtant, la solution est simple : il suffit d'ouvrir la liste complémentaire et recruter des enseignants qui ont passé le concours et sont encore à ce jour motivés pour prendre en charge une classe.

Quelqu'un peut-il clairement justifier les milliards injectés aux entreprises depuis 18 mois, alors que l'éducation se retrouve exsangue ?

Ce ne sont pas quelques postes créés temporairement ça et là qui stopperont l'hémorragie. La démarche consistant à rendre la fonction publique carencée et donc forcément moins efficace est claire. La privatisation de l'école file bon train.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, le président Macron vient d'annoncer à Marseille la création d'écoles expérimentales, n'hésitant pas conjointement à s'en prendre aux personnels des écoles publiques, « *absentéistes* » et « *qui font trop la grève* » : une véritable déclaration de guerre. Non seulement ces annonces jettent le discrédit sur les enseignants déjà en poste, mais elles remettent également illégalement en question le droit à mutation de chaque fonctionnaire. Tout cela dans la droite lignée du profilage des postes, mais en franchissant une étape supplémentaire. FO rappelle sa ferme opposition au statut de directeur supérieur hiérarchique.

Dans le second degré, il veut mettre en place des micro-collèges et micro-lycées. Dans la continuité de la réforme Vallaud-Belkacem, il souhaite renforcer la liaison école-collège, avec des « enseignants qui seront référents, qui vont accompagner les élèves et penser cette période qui va du CM1 à la 5e », remettant en cause leurs statuts particuliers.

Le chef de l'État veut ouvrir une brèche supplémentaire contre le statut des personnels et le cadre national de l'École publique. Celle-ci ne peut se concevoir, pour jouer totalement son rôle dans l'instruction de tous les élèves, qu'en préservant les statuts, en créant des postes, en arrêtant de la soumettre à toutes les pressions extérieures.

Qui a supprimé des postes depuis des années, y compris et surtout durant la crise sanitaire ?
Qui n'a pas donné les moyens aux écoles et dans le second degré, si ce n'est le gouvernement ?
Jusqu'où va aller la destruction de notre statut ?

Quand cessera-t-on de maquiller la réalité du terrain par de beaux chiffres artificiels pour satisfaire le ministre ?

A ce titre, nous dénonçons la tentative d'imposer en Education prioritaire des cours doubles au sein des classes dédoublées de CP et CE1 au prétexte de ne pas dépasser 15 élèves par classe dédoublée. Quelle est la plus-value d'un cours double à 15 élèves par rapport à des cours simples de 16 ?

Quand va-t-on enfin toucher le fond ?

Nul doute que les personnels de toutes les catégories ne manqueront pas d'exprimer leurs revendications dès cette rentrée qui n'a rien de normal ni de satisfaisant. FO les appelle à se mettre en grève pour porter les revendications qui sont les siennes.